

Relations franco-turques

Génocide arménien : pourquoi je pense que cette loi est une erreur

mardi 27 décembre 2011, par [Marie-Antide](#)

La proposition de loi présentée par Valérie Boyer, députée UMP des Bouches du, a été adoptée par une large majorité de la cinquantaine de parlementaires présents dans l'hémicycle. Cette proposition de loi prévoit 1 an de prison et 45 000 euros d'amende pour toute personne niant la réalité d'un génocide, arménien en particulier. Elle doit être maintenant avalisée par le Sénat. Cette loi est une erreur.

Une loi anticonstitutionnelle

Les domaines de compétence du Parlement français sont inscrits dans l'article 34 de la Constitution et concernent les problèmes qui se posent à la société française. Le génocide arménien, perpétré en 1915 par le gouvernement Jeunes-Turcs en Anatolie, est un drame qui relève de l'Histoire et de la compétence des historiens.

D'ailleurs, un rapport commandé en 2008 par M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée Nationale vilipende cette loi car elle est aussi aux principes de liberté de pensée et d'expression.

Une posture électoraliste et politicienne

La France a reconnu l'existence du génocide arménien en 2001. En octobre 2006, l'Assemblée nationale a adopté la même loi pénalisant la « contestation de l'existence du génocide arménien ». Le Sénat ne la valide pas. Mais le candidat Sarkozy courtise le vote de la communauté arménienne (500 000 personnes) et s'engage sur la pénalisation.

Lors de sa visite en Arménie, en octobre 2011, Nicolas Sarkozy interpellait la Turquie et son premier ministre sur la reconnaissance du génocide arménien : « Il ne revient pas à la France de poser un ultimatum à qui que ce soit, (...) mais enfin, le temps n'est pas infini, 1915-2011, il me semble que pour la réflexion, c'est suffisant »

Le 26 septembre, le candidat Hollande, lors d'un meeting à Alfortville organisé par le parti ultranationaliste arménien Dachnak, lui grillait la politesse en demandant à « [la majorité de gauche au Sénat de reprendre](#) » la proposition de loi visant à réprimer la négation du génocide arménien de 1915.

Sarkozy se ferait-il doubler sur une promesse non tenue ? Gauche et droite s'entendent-elles pour évacuer des débats une question qui revient toujours sur la scène à la veille des élections présidentielles ?

Je ne le sais pas mais le 18 octobre, [Valérie Boyer déposait la proposition de loi](#) adoptée hier par une cinquantaine de députés présents.

Une loi qui endommage gravement les relations franco-turques

Diplomatie > Depuis quelques mois, les diplomaties turques et françaises travaillaient d'arrache-pied pour trouver une solution à la crise syrienne. Cette coopération a été suspendue hier.

Economie > La France est un investisseur majeur en Turquie (10% de croissance en 2011), avec 12 milliards d'euros investit en 2010 et des centaines d'entreprises françaises présentes, de la banque à l'assurance, de l'automobile à la distribution.

A l'annonce du vote, le premier ministre turc, Tayip Erdogan, a annoncé la suspension de toutes coopérations politiques, militaires et que d'autres mesures de rétorsion (économiques) seront graduellement mises en place. L'ambassadeur de Turquie en France a été rappelé pour consultation. Un site appelant au boycott des marques françaises est déjà actif : www.boykotfransa.com.

Culturel > Au sein d'une société turque nationaliste, Sarkozy symbolisait déjà l'hostilité au projet d'intégration de la Turquie à l'UE. Avec cette loi, il devient l'opposant et l'ennemi n°1.

Une loi qui ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté arménienne

En 2006, des représentants de la communauté arménienne de Turquie s'étaient élevés contre cette loi. Quelques mois avant son assassinat, Hrant Dink, le très charismatique rédacteur en chef de la revue arménienne Agos, publiée à Istanbul, dénonçait, dans les colonnes de Libération l'effet dévastateur de cette loi sur le travail de mémoire entrepris en Turquie : « J'irai sur la place de la Concorde crier, contre mon gré, qu'il n'y a pas eu de génocide » avait-il alors dit.

En France, la communauté arménienne n'est pas soudée derrière cette loi. Beaucoup demandent la reconnaissance du génocide par l'Etat turc mais prennent leur distance avec la pénalisation qui n'a pour effet que de crispier chacun sur ses positions.

En Turquie, travail de mémoire et posture nationaliste

Un drame de cette ampleur ne peut être résolu par une loi. La société turque a découvert la « question arménienne » dans les années 70, avec les attentats de l'ASALA contre les intérêts turcs en Europe. Depuis moins de 10 ans, le travail de mémoire a commencé, comme le montre les évènements organisés par la société civile en Turquie pour le 24 Avril, date de la commémoration du génocide. Mais il est fragile et une loi de cet acabit est violent coup porté en arrière.

Quant à la posture de Tayip Erdogan, elle est outrancière, dictée par des considérations nationalistes et peut-être la volonté de rester proche de l'Azerbaïdjan, pays frère en conflit avec l'Arménie sur le Haut Karabakh et détenteur d'immenses réservoirs de gaz.

Amie de la Turquie, passionnée par sa culture et sa langue, observatrice des tensions et des révolutions qui l'agite depuis 10 ans, je regrette que des députés français soient seulement éclairés par les arguments haineux de certain parti ultranationaliste arménien et les calculs d'un président qui sacrifie sur l'autel électoral la réconciliation mémorielle de deux peuples.

Sources

Publié sur le Blog Paristanbul de Rue89 le dimanche 25 décembre 2011 sous le titre : [Génocide arménien : pourquoi je pense que cette loi est une erreur](#)